

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-825

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 60

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et aux établissements mentionnés à l'alinéa précédent »

les mots :

« territoriales et aux établissements publics mentionnés au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.